

Notre parti a soigneusement examiné le projet de loi et comme nos électeurs, nous avons conclu qu'il était mauvais. Il a été conçu à la hâte, mal rédigé et on l'a jeté dans la machine législative afin de détourner l'attention des problèmes réels et menaçants d'aujourd'hui, c'est-à-dire la situation économique découlant de l'incurie du gouvernement. C'est pour cette raison que notre critique en matière de justice, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui a prononcé un discours remarquable à ce sujet, a proposé la motion suivante:

Que le bill C-83 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que le sujet en soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, pour qu'on y étudie sa subdivision sous une forme plus convenable du point de vue législatif.

Avant de présenter cette motion, le député et tous les députés de notre parti l'ont examinée au fond minutieusement. Et vu l'importance du sujet, j'invite le cabinet—j'invite même tous les partisans du gouvernement—à étudier sérieusement notre proposition.

Pour parler franchement, je ne pense pas qu'il me soit nécessaire d'intervenir au sujet de ce bill. Je dis du fait que j'ai reçu des centaines de lettres de ceux de mes électeurs qui s'opposent à une telle mesure, lettres qui ont été approuvées puis transmises au ministre de la Justice (M. Basford). J'ai constaté que mes collègues avaient également reçu des centaines, voire même des milliers, de lettres et qu'il en va de même pour les collègues d'en face qui soutiennent le gouvernement.

A la lumière d'une opposition aussi vigoureuse, tout gouvernement aurait modifié le cap et aurait en fait retiré le bill afin de l'amender ou d'en améliorer la rédaction. Mais il me semble que nous n'avons pas ici un gouvernement normal: en fait, il s'agit d'un gouvernement tout à fait anormal. Ce gouvernement dit une chose pour en faire une autre. Il a tourné en dérision notre politique des revenus et des salaires au cours de la campagne électorale de 1974, puis, après avoir totalement changé sa position, a créé aux travailleurs et aux patrons canadiens des problèmes insurmontables.

Ce gouvernement prétend que les augmentations salariales dont peuvent bénéficier un travailleur ne doivent dépasser un montant égal à 8 p. 100 de son salaire, conformément aux directives de la Commission de lutte contre l'inflation. Par contre, au cours de cette année, ce gouvernement a accru ses propres dépenses de près de 18 p. 100. Les directives établies par la Commission s'appliquent apparemment à tout le monde, sauf à lui.

Ce gouvernement ne s'élève pas, par exemple, contre l'agression des troupes cubaines en Afrique et nous soutenons même indirectement le régime castriste par le biais de subventions directes accordées dans le cadre des projets de l'ACDI, de dons d'argent ainsi que de prêts dont le remboursement peut s'étaler sur une période allant jusqu'à 30 ans, et à un taux de 3 p. 100. Qui donc refuserait une telle affaire? Mais elles ne sont réservées qu'à quelques-uns.

Ce gouvernement a tourné en dérision le système judiciaire canadien en acceptant que des ministres de la Couronne fassent des pressions sur les juges afin qu'ils prennent des décisions arrangeantes et afin de s'assurer, comme l'a déclaré devant cette Chambre le ministre des Travaux publics (M. Drury), qu'ils comprennent les faits et fassent leur devoir.

Le gouvernement s'est non seulement mal conduit, mais pire encore, il a laissé entendre du moins en apparence, qu'il n'avait rien fait de mal. Au Canada, il y a deux poids,

Répression de la criminalité

deux mesures de justice; on traite les riches et les privilégiés d'une façon, et le reste d'entre nous autrement. Aucun État ne peut survivre longtemps dans un tel climat d'hypocrisie.

Je le répète, j'ai reçu à mon bureau des centaines de lettres de personnes qui s'opposent au bill C-83. Ces lettres ne disent pas toutes la même chose, mais le même élément se retrouve dans chacune d'elles. Les gens que je représente se souviennent bien, comme moi d'ailleurs, du régime du très honorable Louis St-Laurent, de celui du très honorable George Diefenbaker, et de celui du très honorable Lester Pearson. Il serait faux de dire qu'ils aimaient ces hommes, mais ils ne les détestaient pas. J'ai l'impression que ces hommes avaient le respect de la plupart de mes électeurs. Cependant, on ne peut dire la même chose du premier ministre actuel (M. Trudeau). Ceux qui m'écrivent semblent se méfier du premier ministre et le craindre, à cause de son emploi de mots vulgaires à la Chambre et ailleurs, de son discours du nouvel an au sujet du besoin de changer notre société, de ses politiques économiques, du gaspillage de sa bureaucratie et de ses mesures législatives concernant le contrôle des armes à feu.

Ils demandent simplement: «Pourquoi cet homme veut-il saisir ma collection d'armes à feu et quand déclarera-t-il que le pays est menacé d'une insurrection et que l'État doit intervenir avec ses forces armées?» Ce ne sont que quelques-unes des craintes exprimées, mais elles sont néanmoins réelles et sincères et elles soulèvent des questions auxquelles je ne puis répondre. Elles sont reflétées non seulement dans la correspondance que je reçois, mais aussi dans les en-têtes des journaux du Canada. J'ai ici le numéro du 25 mars du *Chronicle-Herald*, dont voici le grand titre: «La loi sur les armes à feu pourrait donner lieu à des mesures dignes d'un État policier.» L'article dit en partie:

Murray Covert, membre du conseil d'administration de Kings County Wildlife Association, a déclaré lors d'une réunion de l'Association que l'ensemble de mesures sur l'ordre et la sécurité publiques proposé par le gouvernement fédéral, pourrait permettre au gouvernement de confisquer toutes les armes à feu appartenant à des particuliers, tout comme dans un État policier.

Je ne veux pas lire tout ce que contient ce communiqué. Il condamne suffisamment le gouvernement actuel. Mais il comporte un paragraphe qui me préoccupe tout spécialement. C'est celui où M. Covert déclarait:

«Il n'y a pas un pays au monde qui, ayant imposé l'immatriculation obligatoire des armes à feu, n'ait pas décidé de les confisquer au plus tard 5 ans après.»

Examinons bien le bill C-83. Sur ses 73 pages, 39 traitent d'un même sujet, qui est le contrôle des armes à feu. Ce bill apporte cinq modifications distinctes à la législation, mais une seule institue un nouveau code des armes à feu. En d'autres termes, 39 pages sur 73 sont occupées par la loi nouvelle relative au contrôle des armes à feu. Cela suffirait à expliquer les craintes éprouvées par mes commettants devant les façons de faire du premier ministre et de son gouvernement.

Le bill est mauvais en soi parce que le ministre, qui désirait présenter 29 pages de loi nouvelle, y a délibérément intercalé d'autres modifications. En Nouvelle-Écosse, nous dirions que délibérément et intentionnellement, il a fait le brouillard. A mon avis, il faudrait un débat distinct sur le contrôle des armes à feu, et un autre sur le patchwork des modifications apportées au Code criminel. Cela permettrait à chaque député d'exprimer son point de vue en son âme et conscience.